

AVANTAGES SOCIAUX

Ce tableau présente différents avantages sociaux payés aux médecins vétérinaires salariés travaillant à temps plein et à temps partiel.

Au total, 6,9 % des médecins vétérinaires salariés travaillant à temps plein, en plus de leur salaire de base, reçoivent une participation aux profits de l'entreprise, une différence marquée comparativement au 12 % de l'an dernier. Notre enquête a aussi révélé qu'en moyenne, la somme perçue est de 23 500 \$, avec une médiane de 11 000 \$. Cette somme n'a pu être évaluée pour les médecins vétérinaires travaillant à temps partiel en raison du faible échantillonnage.

On constate que d'année en année, de plus en plus de médecins vétérinaires salariés voient leur employeur payer leur cotisation à l'AMVQ. Ils étaient 77 % en 2013, 82,45 % en 2014 et 84 % en 2015. On note une légère baisse pour l'OMVQ passant de 85,6 % à 84 %. On remarque également que le pourcentage de médecins vétérinaires qui se voient payer des frais de formation continue est passé de 84 % à 86,8 %. Les montants accordés, quant à eux, subissent une baisse en passant de 950 \$ à 858 \$.

	Temps plein	Temps partiel	Total pour l'ensemble des vétérinaires
Formation continue (frais)	90,1 %	74,3 %	86,8 %
Formation continue (congrés payés)	3,8 %	5,7 %	4,2 %
Programme d'assurance	43,9 %	22,2 %	39,3 %
Association prof — AMVQ	83,5 %	86,1 %	84 %
Cotisation ACMV	4,5 %	2,8 %	4,1 %
Licence (OMVQ)	84,2 %	83,3 %	84 %
Assurance responsabilité professionnelle	76,7 %	72,2 %	75,7 %
Partage des bénéfices	6,9 %	5,9 %	6,7 %
Uniformes	68,9 %	57,9 %	66,5 %
Formation continue (frais)	877 \$	774 \$	858 \$

HEURES RÉMUNÉRÉES

Le sondage a permis de réaliser que seulement le tiers de médecins vétérinaires (38,1 %) étaient rémunérés lors des heures de repas.

Vos heures de repas sont-elles rémunérées?	
Oui	38,1 %
Non	60,1 %
Je ne sais pas	1,8 %

En ce qui concerne le temps travaillé sur les heures de repas, 12 % des répondants mentionnent qu'ils ne sont pas rémunérés.

Si vous devez travailler sur votre heure de repas, êtes-vous rémunéré?	
Oui	86,1 %
Non	12,0 %
Je ne sais pas	1,8 %

Les membres de l'AMVQ souhaitent également connaître le statut de leurs collègues en lien avec la rémunération lors de la réalisation des dossiers et les retours d'appels téléphoniques. À cette question, 90,5 % des répondants mentionnent être rémunérés, contre 7,1 % qui ne le sont pas, les autres l'ignorent.